



NOMENCLATURE GÉNÉRALE des ACTES PROFESSIONNELS (NGAP) des SAGES-FEMMES et VALORISATIONS CONVENTIONNELLES

Métropole

En violet les modifications liées à l'avenant 6 de la convention des sages-femmes – Application le 29 septembre 2023 –

En italique, commentaires de l'UNSSF

DISPOSITIONS GÉNÉRALES		
ACTES	LETTRES CLES	TARIF EN VIGUEUR (€)
Consultations / Consultations à distance	C / TCG	23 / 25
Visite (Consultation à domicile)	V + IFD +/- IK	23 + IFD +/- IK
Majoration (<i>s'ajoute toujours à C ou V</i>)	MSF	2
Première consultation de contraception et de prévention des jeunes femmes de moins de 26 ans Une seule fois par patiente	CCP <i>Prise en charge à 100% maladie</i> <i>Si anonymisation :</i> <i>Code NIR 2 55 55 55CCC 042 XX</i>	46
Autres lettres clés :		
Actes spécifiques SF (<i>grossesse-forfaits SDC-RP</i>)	SF	2.80
Actes spécifiques SF à distance	TFS	2,80
Entretien et séances post natal-e-s	SP	3
Téléexpertise (demandée par une sage-femme)	RQD	10
Téléexpertise (faite par une sage-femme requise)	TE2	20
Forfait Maison de Naissance	FMN	150
Indemnité forfaitaire de déplacement	IFD	4
Indemnités kilométriques (s'ajoutent suivant les cas à l'indemnité forfaitaire)	IK (plaine) IKM (montagne) à pied ou à ski	0.45 0.73 3.95
Férié/Dimanche et, <i>si urgence, et à partir du samedi 12h pour les actes obstétricaux</i>	F	21.00
Nuit (20h-0h et 6h-8h) / (0h-6h) <i>Pour actes urgents, si appel entre 19h et 7h</i>	N/MN	35.00 / 40.00

PENDANT LA GROSSESSE		
Bilan prénatal valorisant la prévention et le parcours de soins (1 séance)	SF 12.6	35.28
EPP (1 séance)	SF 15	42
Préparation à la Naissance et à la Parentalité (PNP), 7 séances	SF 12 (1 patiente / couple) SF 11.6 (2 à 3 patientes/couples) SF 6 (4 à 6 patientes/couples)	33.60 32.48 16.80
Surveillance de grossesse à domicile Sur prescription	SF 9 + IFD +/- IK	25.20 + IFD +/- IK
Surveillance de grossesse pathologique simple + RCF à partir de 24SA Sur prescription	SF 15.6 +/- IFD +/- IK	43.68 +/- IFD +/- IK
Surveillance de grossesse pathologique multiple + RCF à partir de 24SA Sur prescription	SF 22.6 +/- IFD +/- IK	63.28 +/- IFD +/- IK
Examen de grossesse simple à partir de la 24 ^{ème} SA comportant RCF+CR (max 2, sauf en cas d'urgence justifiée) Entre 41SA et 41SA+6J, à renouveler autant que de besoin selon les recommandations en vigueur)	SF 12.5 +/- IFD +/- IK	35 +/- IFD +/- IK
Examen de grossesse multiple à partir de la 24 ^{ème} SA comportant RCF+CR (max 2, sauf en cas d'urgence). Entre 41SA et 41SA+6J, à renouveler autant que de besoin selon les recommandations en vigueur)	SF 19.5 +/- IFD +/- IK	54.6 +/- IFD +/- IK



ACTES	LETTRES CLES	TARIF EN VIGUEUR (€)
ACCOUCHEMENT en MAISON DE NAISSANCE à coter en plus des actes d'accouchement en CCAM		
Forfait de surveillance du travail d'accouchement d'une femme en maison de naissance n'ayant pas été hospitalisée pour son accouchement	FMN 2	300
Forfait de surveillance en maison de naissance du post-partum immédiat d'une femme n'ayant pas été hospitalisée en post-partum immédiat ou le jour de son accouchement	FMN	150
<i>Pour les 2 actes, facturer après l'accouchement, dater avant J12, 100% maternité, cumulables entre eux et avec l'acte d'accouchement CCAM à taux plein, non cumulables avec une majoration ou un autre acte de la nomenclature en dehors des actes d'accouchement.</i>		
ACCOUCHEMENT EN PLATEAU TECHNIQUE		
Forfait hebdomadaire d'astreinte dans le cadre des accouchements réalisés en plateau technique à partir de 37sa jusqu'à 42 SA	FA hors NGAP	80
<i>Facturer après l'accouchement et dater avant J12, 100% mater, chaque semaine débutée est facturable, pas de majoration associée</i>		
APRES L'ACCOUCHEMENT		
Forfait à domicile de surveillance de la mère et l'enfant Les 2 premiers, de J0 à J12 , pour un enfant Possible même sans hospitalisation depuis l'avenant 5	SF 16.5 + IFD+/- IK	46.20 + IFD +/- IK
Forfait à domicile de surveillance de la mère et l'enfant Les 2 premiers, de de J0 à J12 , pour 2 enfants ou +	SF 23 + IFD+/- IK	64.40 + IFD +/- IK
<i>Pour les deux forfaits ci-dessus, de J0 à J12 pour tous les lieux d'accouchements</i>		
Forfaits suivants pour un enfant jusqu'à J12	SF 12 + IFD+/- IK	33.60 + IFD +/- IK
Forfaits suivants pour 2 enfants ou + jusqu'à J12	SF 17 + IFD+/- IK	47.60 + IFD +/- IK
Majoration forfaitaire sorties précoces (sur le 1 ^{er} forfait, si dans les 24h après la sortie et si à moins de 72h d'une naissance par voie basse ou 96h par césarienne)	DSP	25
Majoration , se cumule avec le forfait de surveillance à domicile pour les deux premières visites de surveillance à domicile, pour la mère et l'(les) enfant(s) réalisées entre J0 et J2 lorsque la femme rentre à domicile le jour de son accouchement (J0). <i>Pour tous les lieux d'accouchements</i>	MS Non cumulable avec DSP	30
Entretien post natal précoce - Systématique entre 4 ^{ème} et 6 ^{ème} semaine - Entre 10 et 14 semaines si primipare ou facteur de risque	A domicile : SP 14 + IFD +/- IK Au cabinet : SP 12	42 + IFD +/- IK 36
Séances de suivi post-natal, 2 séances, de J8 jusqu'à la 14 ^{ème} semaine, à domicile ou au cabinet, individuel ou en groupe	SP 9 (1 patiente) +/- IF +/- IK SP 7 (2 ou 3 patientes) SP 6 (4 à 6 patientes maxi)	27 +/- IFD +/- IK 21 18
Forfait « SAGE-FEMME REFERENTE »	SFR hors NGAP	45
<i>Facturer après l'accouchement et dater avant J12 - 100 % maternité- Aucune majoration - Aucun dépassement La sage-femme libérale doit avoir été déclarée sage-femme référente par la patiente avant la fin du 5^e mois de grossesse (22e semaine de grossesse ou 24e SA) - Le dispositif prend fin 14 semaines après l'accouchement.</i>		
Rééducation périnéo-sphinctérienne	SF 7.5	21
ACTES DE SUIVI GYNÉCOLOGIQUE DE PRÉVENTION seul acte technique gynéco hors CCAM		
Ablation d'un DIU avec matériel intra-utérin de préhension par voie vaginale	SF 22.40	62.72
ACTES à DISTANCE : lettres clé TCG (consultation à distance) et TFS (actes en SF : TSF = SF)		
Consultation ne pas ajouter le MSF	TCG	25
EPP	TFS 15	42
Bilan prénatal	TFS 12,6	35,28
PNP individuelle	TFS 12	33,60
PNP (2 à 3 patientes/couples)	TFS 11,6	32,48
Rééducation périnéale	TFS 7,5	21